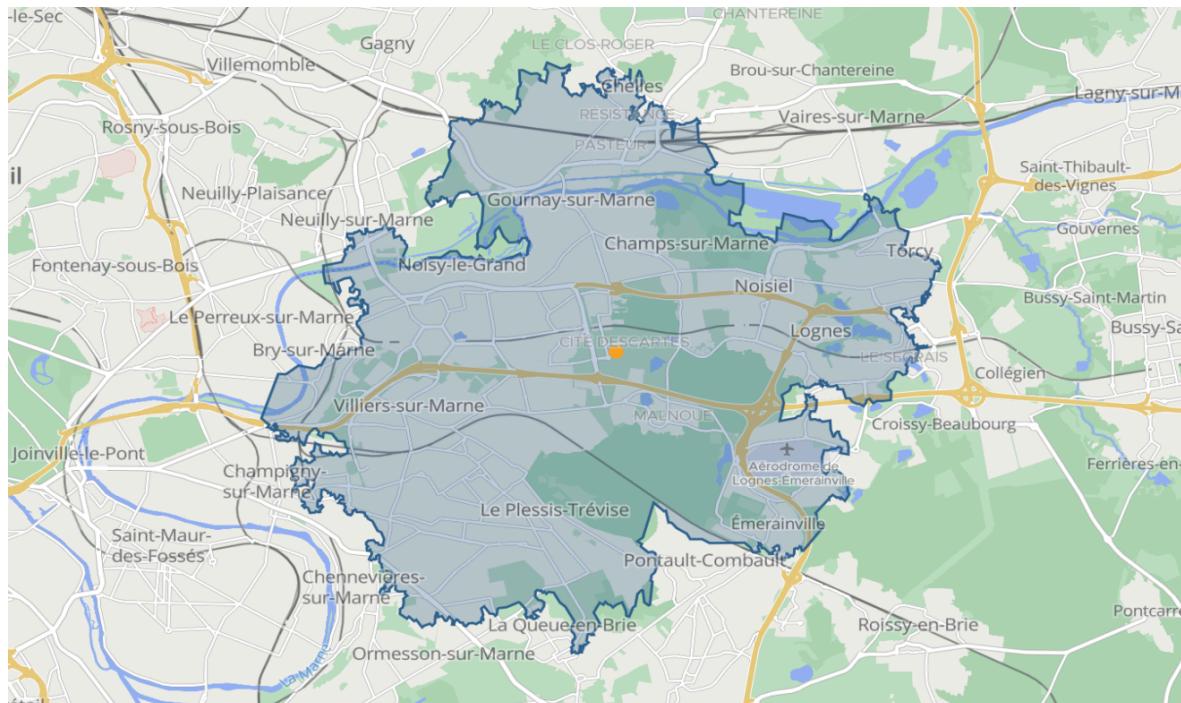


ACCÉDER À LA CITÉ DESCARTES



À VÉLO



Si vous habitez dans la zone bleue,
vous êtes à **moins de 30 minutes en vélo** du campus !



LES MULTIPLES BÉNÉFICES DU VÉLO...

Bon pour la santé

30 min d'activité physique/jour
= 30% moins de risque de maladie

Économies

Pour 10 km quotidiens...

	VS	
100€/an		1000€/an

Efficacité

Le vélo est plus rapide
sur les courtes distances, et les
temps de trajet bien plus prévisibles

Pas de gaz à effet de serre

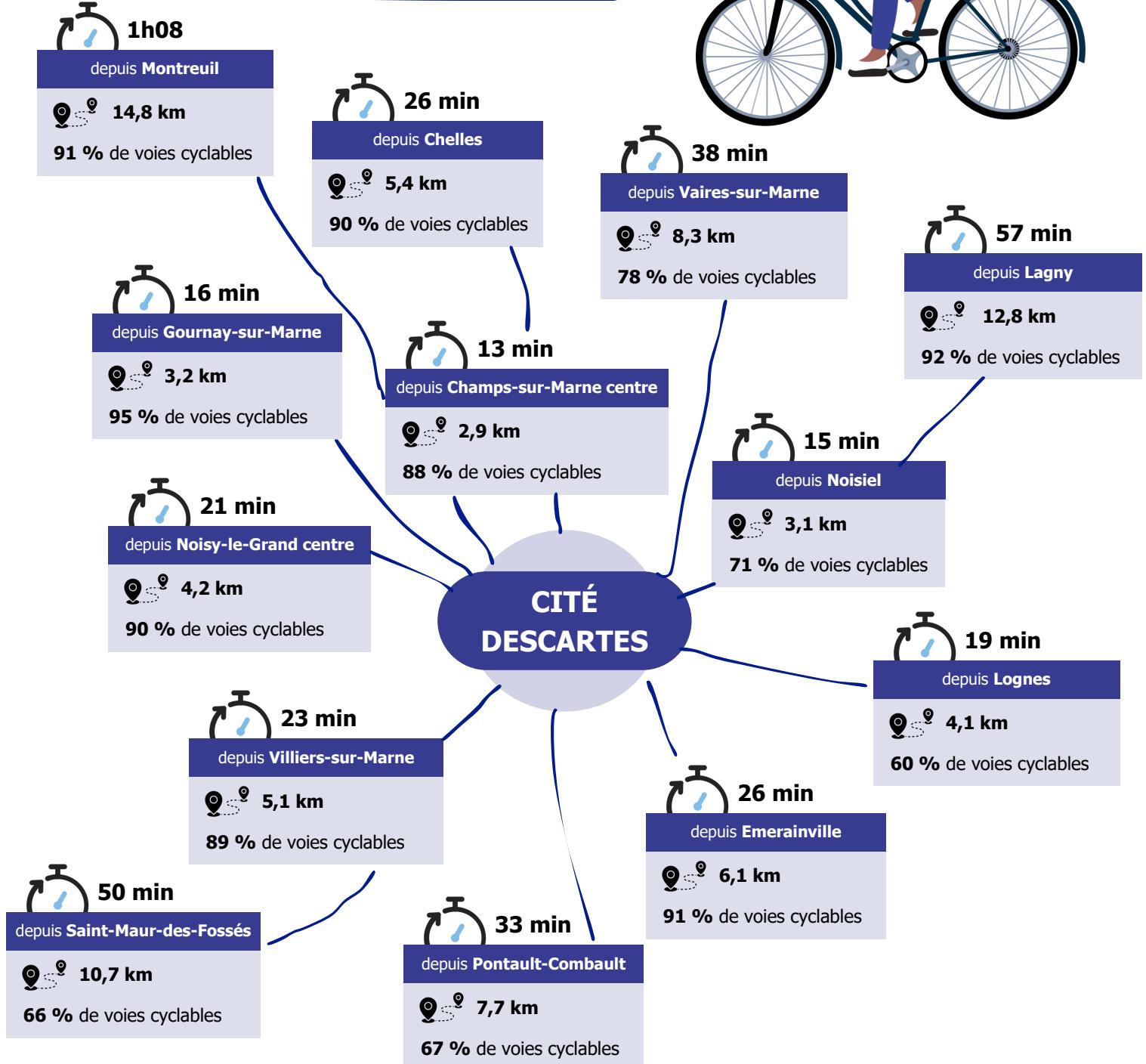
Pour 10 km quotidiens
c'est 700 kg de non émis
par rapport à un trajet en voiture

Pas d'émission de polluants

Pour un air plus sain

Bien-être et liberté de mouvement

PLANIFIEZ VOTRE ITINÉRAIRE



...

Optimisez vos trajets cyclables avec les applications dédiées !

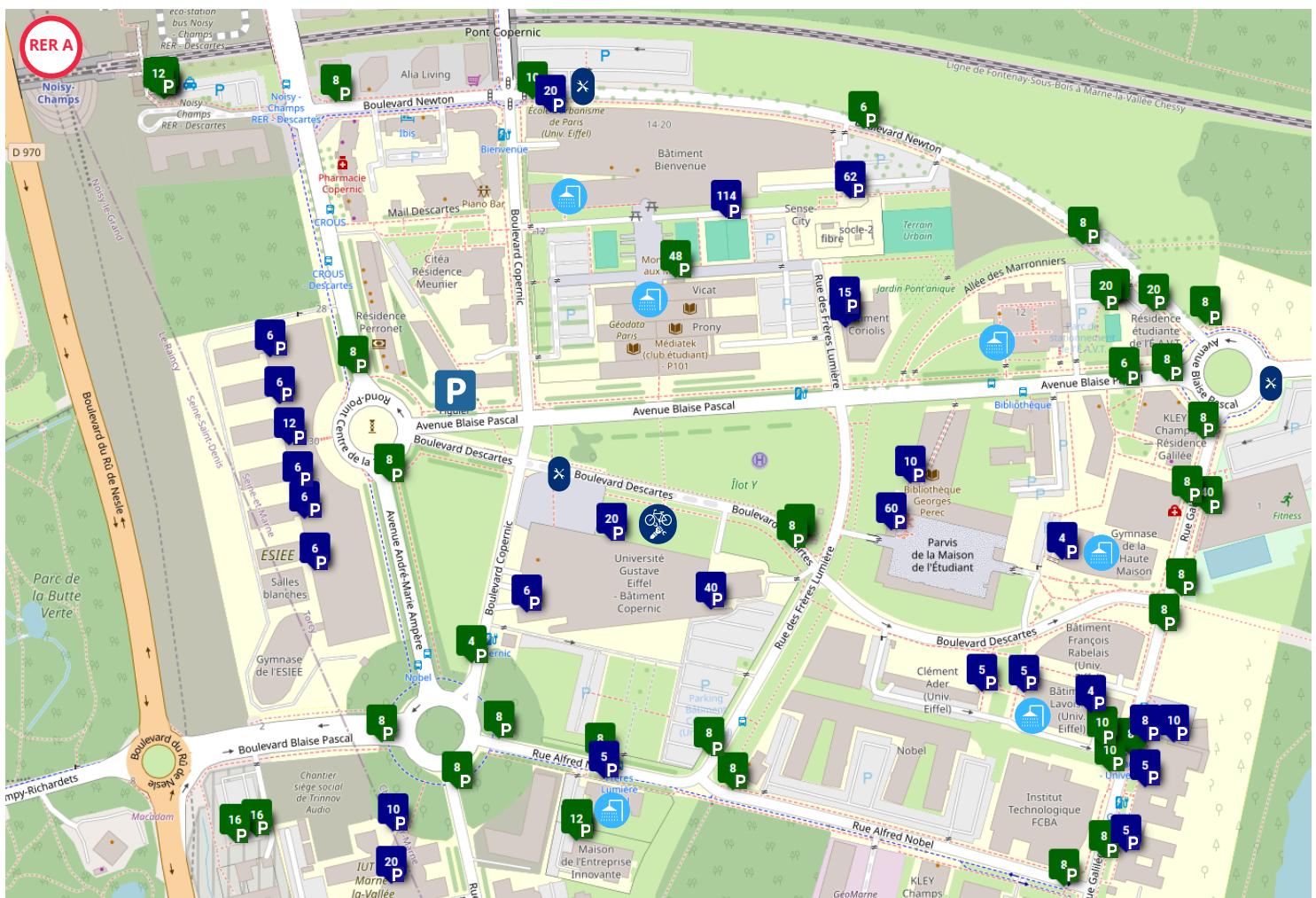
Il existe diverses applications, fonctionnant comme un **GPS**, qui vous guideront en temps réel lors de vos trajets à vélo.

Du **parcours le plus rapide au plus sécurisé**, l'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité.

SERVICES VÉLO SUR LE CAMPUS



Des stationnements vélo (prochainement rénovés) sont disponibles à différents points du campus



Aïe, une crevaison ! Des **stations de réparation** de vélo sont disponibles sur le campus.



Besoin de vous laver ? Retrouvez des **douches** dans différents bâtiments du campus.



Des **ateliers d'auto-réparation** sont proposés par la M2IE les **mardis et jeudis de 11h à 14h** devant l'entrée nord du bâtiment **Copernic**.

ACHETER OU LOUER VOTRE VÉLO : LES AIDES



→ **Véligo** : ce service propose de **louer** un vélo à assistance électrique pendant 6 à 9 mois, pour 40€/mois, entretien compris ! Des vélos spéciaux sont également disponibles.

Pour en savoir plus, c'est [ici](#).

→ La **Région Île-de-France finance** :

- jusqu'à **400€** pour l'achat d'un VAE, d'un vélo pliant ou d'un vélo-cargo
- 600€ pour un vélo-cargo à assistance électrique

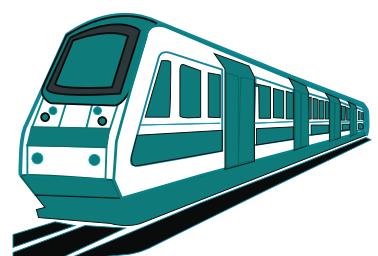
Aide plafonnée à 50% du prix d'achat.

Pour en savoir plus, c'est [ici](#).

→ **Le forfait mobilité durable** : l'employeur participe aux frais de transport du/de la salarié·e entre son domicile et son lieu de travail, s'il/elle utilise un **vélo** ou a recours au **covoitage**. L'indemnité annuelle peut atteindre **300€** pour les employé·es de l'Université.

Retrouvez la page intranet expliquant les modalités de versement [ici](#).

VÉLO ET TRANSPORTS EN COMMUN ? C'EST POSSIBLE !



→ Seuls les **vélos pliants (et pliés)** sont autorisés dans le RER A aux heures de pointe. Pour transporter votre vélo non pliant, prenez le RER après 9h, avant 16h30 ou après 19h. Plus d'infos [ici](#)



→ Utilisez les **parkings vélo en gare** pour profiter des avantages de l'intermodalité vélo/transport en commun. Ile de France Mobilités met à votre disposition des **vélostations sécurisées Véligo accessibles 24h/24 à l'aide de votre pass Navigo**.

SE DÉPLACER A VÉLO LES BONNES PRATIQUES



S'équiper pour bien rouler

- Des vêtements adaptés à la saison (imperméables si nécessaire)
- Un gilet rétro-réfléchissant, un casque et des gants pour la visibilité et la protection,
- Un antivol en U de bonne qualité et un câble associé ou un second antivol léger
- Des sacoches ou un panier pour porter ses affaires ou à défaut un sac à dos



OBLIGATIONS/INTERDICTIONS

Ce que dit la sécurité routière



Les équipements obligatoires

- Freins avant et arrière
- Gilet rétro-réfléchissant la nuit (ou par faible visibilité) hors agglomération (recommandé en permanence)
- Feux arrière et avant de nuit
- Catadioptrès avant et arrière, sur les pédales et sur les roues
- Avertisseur sonore (sonnette)
- Casque pour les enfants de moins de 12 ans (recommandé pour tout le monde)

Le conseil en + :

- Pas d'attache rapide : privilégier les boulons pour la selle et les roues
- Prenez une pompe, une chambre à air de rechange, une mini sacoche d'outils.

Attention : Il est formellement interdit de conduire avec des écouteurs ou de téléphoner !



SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ

- Respecter le code de la route et les autres usagers, en particulier les piétons
- Regarder derrière avant tout changement de direction, observer et anticiper les mouvements des véhicules et des piétons
- Se rendre visible et prévisible : porter un gilet jaune, indiquer du bras tout changement de direction
- Ne pas se coller à droite le long de véhicules stationnés, à l'entrée d'un carrefour et sur un carrefour circulaire
- Attention aux angles morts ! Ne jamais traverser un carrefour à côté d'un camion ou d'un bus, ne pas s'arrêter à côté d'eux à moins d'1,50m
- En cas de pluie, augmenter la distance avec le véhicule de devant, anticiper davantage, freiner doucement, ralentir avant un virage serré et éviter de rouler sur les marquages au sol.
- Franchir rails et bordures avec un angle suffisant (compris entre 45° et 90°)

STATIONNER : Bien attacher son vélo

COMMENT ATTACHER VOTRE VÉLO ?



Le minimum : attacher la roue arrière et le cadre ensemble à un support solide avec un antivol en U. Si possible, verrouiller la roue avant à l'aide d'un câble accroché au U ou avec un autre antivol.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Des [fiches](#) et un [guide](#) sur la conduite à vélo en ville, réalisés par F.BOILLOT et P. VINANT, du laboratoire GRETTIA à l'Université Gustave Eiffel
- [Site web](#) et ressources de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB)